

règlement pourvoyant à un emprunt de \$5,000,000 pour travaux publics,

(9) Pour adopter en lière, 2ième et 3ième lectures un règlement amendant les règlements Nos 236 et 313 *re* taxes.

Ordonné: Que lesdits item soient biffés de l'ordre du jour.

53.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un avis de motion de M. l'échevin Larivière pour nommer une Commission Spéciale *re* Bibliothèque.

Sur proposition de M. l'échevin LARIVIERE, appuyé par M. l'échevin WARD, il est

Résolu: Qu'une Commission composée de MM. les échevins L. A. Lapointe, Turcot, Brodeur, Bastien, Dandurand, du proposeur et du seconneur, soit priée de voir le Premier Ministre de la Province de Québec afin d'avoir dans l'édifice des "Hautes Etudes" pour le 1er Mai prochain, un local pour notre bibliothèque civique.

54.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un avis de motion de M. l'échevin Brodeur pour adopter un règlement amendant les règlements en vigueur, de manière à établir un département des Travaux Publics,

Sur proposition de M. l'échevin BRODEUR, appuyé par M. l'échevin DANDURAND, il est

Résolu: Que le Greffier de la Cité soit prié de préparer un règlement en conséquence, de le faire imprimer et de lui donner son rang sur l'ordre du jour.

55.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un avis de motion de M. l'échevin L. A. Lapointe, pour contracter un emprunt de \$5,000,000 pour la construction de conduits souterrains,

Sur proposition de M. l'échevin L. A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin LECLAIRE, il est

Résolu: Que le Greffier de la Cité soit prié de rédiger un règlement en conséquence, de le faire imprimer et de lui donner son rang sur l'ordre du jour, et en tenant compte des recommandations du Bureau des Commissaires quant au montant requis pour l'établissement d'un système de conduits souterrains.

56.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un avis de motion de M. l'échevin Tétreau à l'effet d'abroger la résolution du 24 octobre 1895 d'après laquelle les assemblées du Conseil ont lieu dans l'après-midi.

M. l'échevin TETREAU, appuyé par M. l'échevin CARTER,

Propose: Que ladite résolution soit abrogée.

Le Conseil se partage sur cette proposition:

Pour: Ward, Carter, Lamoureux, Dandurand, Gauvin, Tétreau, Mayrand, Emard, Larivière.—9.

Contre: L. A. Lapointe, N. Lapointe, Leclaire, O'Connell, Robinson, Prud'homme, Boyd, Roux, Brodeur, Garceau, Monahan, Clément, Létourneau, Turcot, Marcil, Bastien, Lussier, Drummond. (18).

La dite proposition est ainsi rejetée.

57.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un avis de motion de M. l'échevin Marcil pour nommer une Commission Spéciale pour étudier les méthodes à adopter pour augmenter le revenu de la Ville,

Sur proposition de M. l'échevin MARCIL, appuyé par M. l'échevin LUSSIER, il est

Résolu: Que soit nommée une Commission Spéciale d'enquête, composée de MM. les échevins Boyd, Clément, Garceau, Carter, Roux et du proposeur et du seconneur, pour les fins suivantes.

(1) Pour étudier les diverses méthodes adoptées par les autres villes pour se créer un revenu municipal;

(2) Pour s'assurer si les taxes de la Cité sont imposées et prélevées d'une façon juste et équitable pour tous les contribuables;

(3) Pour présenter au Conseil un rapport le plus tôt possible.

58.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un avis de motion de M. l'échevin Larivière, au sujet des prix exigés par la Cie "M. L. H. & P." pour l'éclairage au gaz.

Sur proposition de M. l'échevin LARIVIERE, appuyé par M. l'échevin BASTIEN, il est

Résolu: Que le Greffier de la Cité soit prié de transmet-

(9) for the 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend By-laws Nos. 236 and 313 *re* taxes,

The same were ordered to be struck.

53.—The order of the day being read to consider a notice of motion by Ald. Larivière for a special committee *re* Library,

On motion of Ald. LARIVIERE, seconded by Ald. WARD, it was

Resolved: That a special Committee, composed of Aldermen L. A. Lapointe, Turcot, Brodeur, Bastien, Dandurand, with the mover and seconder, be appointed to interview the Prime Minister of the Province of Quebec in order to secure accommodation, on the 1st May next, in the building devoted to higher commercial studies, suitable rooms for the Civic Library.

54.—The order of the day being read to consider a notice of motion by Ald. Brodeur for a by-law to amend by-laws in force so as to establish a Public Works Department.

On motion of Ald. BRODEUR, seconded by Ald. DANDURAND, it was

Resolved: That the City Clerk be instructed to draft a by-law accordingly, have the same printed and give the same its rank on the Order of the Day.

55.—The order of the day being read to consider a notice of motion by Ald. L. A. Lapointe for a loan of \$5,000,000 to construct underground conduits,

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. LECLAIRE, it was

Resolved: That the City Clerk be instructed to draft a by-law accordingly, have the same printed and give the same its rank on the Order of the day, and to consider the recommendations of the Board of Commissioners as to the amount required for the establishment of a system of underground conduits.

56.—The order of the day being read to consider a notice of motion by Ald. Tétreau to repeal resolution of 24th October 1895 *re* holding of the meetings of Council in the after-noon,

Ald TETREAU moved, seconded by Ald. CARTER,

That said resolution be repealed.

The Council divided thereon:

Yeas: Ward, Carter, Lamoureux, Dandurand, Gauvin, Tétreau, Mayrand, Emard, Larivière—9.

Nays: L. A. Lapointe, N. Lapointe, Leclaire, O'Connell, Robinson, Prud'homme, Boyd, Roux, Brodeur, Garceau, Monahan, Clément, Létourneau, Turcot, Marcil, Bastien, Lussier, Drummond—18.

So it was lost.

57.—The order of the day being read to consider a notice of motion by Ald. Marcil, for the appointment of a special Committee to consider the methods to be adopted to increase the revenue of the City,

On motion of Ald. MARCIL, seconded by Ald. LUSSIER, it was

Resolved: That a special investigation Committee, composed of Ald. Boyd, Clément, Garceau, Carter, Roux, with the mover and seconder, be appointed for the following purpose:

(1) To study the various methods adopted by other Cities in creating their municipal revenue;

(2) To ascertain whether the taxes of the City are imposed and raised in a just and equitable manner for all ratepayers;

(3) To report to Council as soon as possible.

58.—The order of the day being read to consider a notice of motion by Ald. Larivière concerning the rates charged by the M. L. H. & P. Co, for gas lighting,

On motion of Ald. LARIVIERE, seconded by Ald. BASTIEN, it was

Resolved: That the City Clerk be instructed to transmit